DEPARTEME

Envoyé en préfecture le 25/04/2024 Reçu en préfecture le 25/04/2024 Public le Public le

ID: 084-218400695-20240411-DEL2024092-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fréderic TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

afférents au conseil: 23

en exercice: 23

qui ont pris part à la délibération : 21

M. Michel ROURRE Mme Noëlla ROMMEL M. Christian MANCIP Mme Chantal MOCZADLO M. Alain MARCELIN

M. Henri ANDRIEUX LOUER Mme Rosine CARILLO TRAMIER

M. Edouard SCHMID M. Franck VALLON M. Jérémie JEAN Mme Alexandrine MEYNAUD

Mme Christelle ABATE

Mme Carole LAURENT Mme Martine MARCHAND

M. Pierre GAC Mme Geneviève SIAUD

M. Jean-Pierre PASCAUD

Ont donné pouvoir:

Mme Magali LORA à M. le Maire

Mme Petya MARINOVA à M. Henri ANDRIEUX LOUER

Mme Sandrine SAEZ à Mme Geneviève SIAUD

Absents: M. Sébastien Aristide BOULE, M. Gilles MANCEL

Date de convocation: 04 avril 2024

Secrétaire de séance : M. Henri ANDRIEUX LOUER

2024 PVL 092

OCTROI DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX **ASSOCIATIONS - ANNEE 2024**

Rapporteur: Mme Christelle ABATE

Avec l'avis favorable de la commission animation vie locale réunie le 26 mars 2024, le conseil municipal est appelé à valider l'octroi des subventions communales aux associations pour l'année 2024 telles que listées dans le tableau ci-après et ce pour un montant total de 26 780.00€ (vingt-six mille sept cent quatre-vingt euros).

ASSOCIATIONS	SUBV 2024
SKI CLUB	500 €
APPRENDRE DES ANCIENS	600 €
MINUSCROPIK	800 €
ANCIENS COMBATTANTS UFAC	800 €
CLUB DES ANCIENS	1 200 €
LES VOIX DU GROZEAU	400 €
COPAINS DES BOIS	300 €

300 €	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MALAUCENE	
800 €	AQUI SIAN BEN	
600 €	CYCLO CLUB	
600€	PECHE – LA GAULE DU VENTOUX	
1 000 €	ASSOCIATION TAURINE	
400 €	AUPRES DE MON ARBRE	
9 000 €	RGM	
3 500 €	TENNIS CLUB	
2 100 €	LE POINT D'ORGUE	
1 000 €	AMIS DE L'ORGUE	
700€	BASE ILLICO GYM	
1 100 €	DETENTE ET LOISIRS	
100 €	COMITE DU SOUVENIR Français	
180 €	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE VAISON	
50€	DDEN 84	
750 €	RETRO MOTO CLUB	

Le Conseil Municipal Le rapporteur entendu, Délibère et décide

- De valider l'octroi des subventions communales aux associations pour l'année 2024 pour un montant total de 26 780.00 € (vingt-six mille sept cent quatre-vingt euros),
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmisé en préfecture

Vu le secrétaire de séance : M. Henri ANDRIEUX LOUER

Pour	21
Abstention	0
Contre	0